André, Yves Marie: Essai Sur Le Beau (Band 2)
Paris, 1763 Seite 336

Beau visible. Il y a des regles pour juger du Beau visible, contre l'opinion des Pyrrhoniens, I. P. 50 & suiv. Voy. *Architecture*, *Beau essentiel*, *Défauts*, *Homme*, *Lumiere*, *Modes*, *Peintre*, *Peinture*, *Tableau*, *Yeux*.

Bienséance. Il y a des regles de bienséance dans le choix de l'état où l'on veut parvenir, & dans la maniere de s'y comporter quand on y est parvenu, II. P. 102. Voy. *Charge*, *Homme*.

Bienséances à garder dans la société, II P. 66, 7 & suiv. Voy. *Unité de bienséance.*

Bienséances de l'âge, du sang, de la parenté, & du commerce de la vie civile, &c. II. P. 112 & suiv.

Bleu. Voy. *Couleurs.*

Boileau. Voy. *Poësie.*

Bossuet (M.) Voy. *Amour-propre.*

C.

Cabale. Voy. *Tyrans.*

Caractere. Voy. *Homme*, *Honnête homme.*

Cercle (Quadrature du) Voy. *Géométrie.*

Charge. Ce n'est pas assez d'avoir la finance ou la survivance d'une Charge pour la mériter, II. P. pag. 103 & suiv. 105 & suiv. Regle de bienséance qu'il faut se prescrire pour corriger le défaut de mérite, *id.* 106 & 109.

Chromatique. Ce que c'est en termes de Musique, I. P. 189.

Clarté. Voy. *Expression.* *Cléanthes.*

http://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/andre1763bd2/0344
© Universitätsbibliothek Heidelberg